



TARIFS 2025-2026



Chèques vacances acceptés

Les tarifs seront amenés à évoluer d'une année à l'autre suivant les subventions qui nous seraient allouées.

Adhésion annuelle	30 € par famille
MUSIQUE	
Parcours découverte :	
• Eveil musical (30 min)	200 € * par an (30 cours)
• Découverte instrumentale (30 min)	200 € * par an (30 cours)
Parcours instrument :	
Cours d'instrument (30 min)	} 400 € * par an (30 cours)
+ Formation Musicale ou Cours d'harmonie (1h)	
+ Pratique collective (Chorale, Musiques Actuelles ou Orchestre) (1h)	
Parcours à la carte :	
• Cours d'instrument (30 min)	300 € * par an (30 cours)
• Formation Musicale ou Cours d'harmonie (1h)	100 € * par an (30 cours)
• Pratique collective (Chorale, Musiques Actuelles ou Orchestre) (1h)	Gratuit
DESSIN	
Cours enfant (1h)	300 € * par an (30 cours)
Cours ado (1h)	300 € * par an (30 cours)
Cours adulte (1h30)	400 € * par an (30 cours)
THÉÂTRE	
Cours ado (2h)	360 € * par an (30 cours)
Cours adulte (2h)	360 € * par an (30 cours)
CINEMA	
Cours ado / adulte (1h)	220 € * par an (30 cours)
Cours enfant (1h)	220 € * par an (30 cours)

* Réduction en fonction du Quotient Familial (applicable sur l'ensemble des formations) :

Quotient Familial	0 - 350	351 - 600	601 - 900	901 - 1200	1201 - 1500	1501 - 1800
Réduction	6%	5%	4%	3%	2%	1%

* Réduction de 3% (cumulable, limitée à 30% et applicable sur l'ensemble des formations) sous conditions :

- Réinscription avant le 1^{er} Août 2025 avec acompte de 10%
- Par membre supplémentaire d'une même famille qui s'inscrit (hors formations gratuites)
- Inscriptions dans plusieurs disciplines (hors formations gratuites)

Nota Bene :

- Pour les enfants Saint Marcellinois, la municipalité met à disposition une aide à la pratique d'un instrument de musique de 15€ à 80€ en fonction du Quotient Familial.
- Pour préparer les différentes représentations (concert, exposition, spectacle et projection) des séances supplémentaires (compris dans les frais d'inscription) pourront être mises en place.

IMPORTANT :

L'engagement se fait à l'année, il n'y aura pas de remboursement en cas d'abandon des cours. Nous vous conseillons de venir aux journées portes ouvertes, pour que les futurs élèves puissent rencontrer les professeurs.